

- SUJET -

**ECONOMIE - GESTION**

20 points

La « Résidence Les Marronniers » est gérée par le Syndic BERTAUD, 115 Bd de Paris, 13006 Marseille. En votre qualité de gardien d'immeuble de la « Résidence Les Marronniers », vous êtes chargé(e) d'encaisser les loyers de tous les locataires.

Le 02 Février 2004, vous disposez des informations et documents suivants concernant le recouvrement des loyers du mois de Janvier 2004 pour le bâtiment A qui comprend 6 appartements tous loués.

- Les avis d'échéance sont distribués le 27 du mois.
- Les loyers sont payés à terme échu au 01 du mois.
- M. SUAREZ José, locataire du 32, ne sachant pas écrire, règle ses loyers par chèque. Il a pour habitude de vous présenter son avis d'échéance (document 1a, page 10) accompagné d'un chèque à remplir (document 1b, page 10). M. SUAREZ est en mesure de régler tout ce qu'il doit.
- Mme DUVAL Simone, personne âgée, locataire du 11, souhaite que ses prochains loyers soient prélevés sur son compte. A cet effet, elle vous remet son relevé d'identité bancaire (document 2a, page 11). Pour le paiement du mois de Février, le prélèvement aura pour date d'effet le 10 mars 2004.
- Le document 3, page 13 fait état des règlements pour le mois de Janvier 2004.

**TRAVAIL A FAIRE**

1. A partir des informations et des documents fournis, compléter :

1. Le chèque de M. SUAREZ José (**document 1b, page 10**)
1. 2. L'autorisation de prélèvement de Mme DUVAL (**document 2b, page 12**)
1. 3. L'état des règlements du mois de janvier (**document 3, page 13**)

2. Après avoir pris connaissance des différents types de revenus perçus par la famille DONANT, présentés dans le document 4, page 14 :

2. 1. Classer leurs revenus respectifs en cochant la case correspondante sur le **document 5, page 14**.
2. 2. Donner sur le **document 6, page 14**, la définition des sigles suivants :  
S.M.I.C. / R.M.I.

**- SUJET -**  
**(Feuille à rendre avec la copie)**

**DOCUMENT 1a**

**AVIS D'ECHEANCE**  
**(montant en Euros)**

M. et Mme SUAREZ José  
Résidence les Marronniers  
Appt 32 Bâtiment A  
11 Bis Bd de la République  
13001 Marseille

Votre solde au 27 janvier 2004	366,74	Coupon détachable à joindre à votre règlement
Détail du terme		
LOYER PRINCIPAL	305,78	✂-----  Référence : 023602 01  M. et Mme SUAREZ José Bâtiment A - Appt 32  01/01/2004 au 31/01/2004 751,82 €  SYNDIC BERTAUD Service Comptabilité Clients 115 Bd de Paris 13006 Marseille CCP 2547-05 F Marseille  ✂-----
PROVISION EAU CHAUDE	28,55	
PROVISION CHARGES GENERALES	65,35	
PROVISION EAU FROIDE	14,76	
REDEVANCE CABLE T.V.	4,80	
Règl. APL 01/2004	34.16	
Terme du bail 023602 01	385,08	
Montant total à nous devoir	<b>751,82</b>	
Montant à payer le 1 <sup>er</sup>	<b>751,82</b>	
Règlement à effectuer à l'ordre de « Résidence des Marronniers »		

**DOCUMENT 1b**

<b>CRÉDIT AGRICOLE</b>		€
Payez contre ce chèque		€ <span style="border: 1px dashed black; display: inline-block; width: 100px; height: 20px;"></span> Somme en chiffres
<small>non endossable, seul au profit d'une banque ou d'un établissement assésé</small>		
A		
Payable en France	Fait à :	Le :
13	Monsieur José SUAREZ	
MARSEILLE	32 Résidence les	
N° de compte : 000011111	13001 MARSEILLE	
4250250		
N° du chèque :		
4250250	057016104398	000011111000

- SUJET -

# Le prélèvement automatique

## ✘ UN AVANTAGE ...

Qui vous permet de payer votre loyer le 10 du mois au lieu du 1<sup>er</sup> comme les autres.

### ➤ ... SIMPLE

Il vous suffit de signer l'autorisation jointe et de fournir un RIB OU RIP.

### ➤ ... SECURISE

A tout moment vous pouvez mettre fin à ce service par simple courrier adressé au Syndic Bertaud ou à votre Banque, Caisse d'Epargne ou Poste, selon votre cas.

### ➤ ... PENSEZ-Y

Quand vous recevez votre avis d'échéance vous disposez d'une dizaine de jours pour vérifier que votre compte est approvisionné afin d'éviter le rejet de votre prélèvement.

## DOCUMENT 2a

### SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

### Relevé d'identité bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

#### Identification du compte pour une utilisation nationale

25632	00010	05468712321	20
c/étab <sup>l</sup>	c/guichet	N° compte	c/rib

Société Marseille de Crédit  
Agence Centre Marseille  
Domiciliation bancaire

#### Intitulé du compte

Mme Simone DUVAL  
N°11 Bâtiment A  
Résidence les Marronniers  
11 Bis Bd de la République  
13001 Marseille

Autorisations de prélèvement à adresser à :  
SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT  
58 Bd Sébastopol  
13462 MARSEILLE CEDEX 20



# AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différé directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR  
200631

DATE D'EFFET : .....

NOM DU LOCATAIRE : .....

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR : .....

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER  
SYNDIC BERTAUD  
115 Bd de Paris  
13006 Marseille

NOM ET ADRESSE DE VOTRE BANQUE

NOM : .....  
ADRESSE : .....  
CP VILLE : .....

COMPTE A DEBITER :

| | | | | c/établ<sup>t</sup> | | | | | c/guichet

Date :

| | | | | N° compte | | | | | c/rib

Signature

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) OU POSTAL (RIP).

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à l'article 27 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder à tout moment aux informations vous concernant auprès du Syndic Bertaud, afin d'en faire modifier le contenu si votre situation venait à changer. Les informations qui vous sont demandées revêtent un caractère confidentiel que nous nous engageons à préserver.

SYNDIC BERTAUD

115 Bd de Paris  
13006 Marseille  
Tél. : 04-91-12-56-40

**DOCUMENT 3**

(Feuille à rendre avec la copie)

RESIDENCE LES MARRONNIERS  
 11 Bis Bd de la République  
 13001 MARSEILLE

Le : 02 Février 2004

BÂTIMENT A  
 ETAT DES ENCAISSEMENTS (en Euros)  
 MOIS DE JANVIER 2004

LOCATAIRES	Appartement N°	Solde restant à devoir	Montant du mois	Montant total à payer	Paiement du mois			OBSERVATIONS
					Montant reçu	Par	Le	
Mme DUVAL	11	0	269,55	269,55	269,55	VIRT	10/02	
M. et Mme SUREAU	12	0	385,08	385,08	385,08	VIRT	10/02	
M. BOUTIS	21	0	269,55	269,55	269,55	CHQ	01/02	
M. et Mme DONANT	22	0	385,08	385,08	385,08	VIRT	10/02	
Melle NATEAU	31	100,00	269,55	369,55	369,55	MDT	01/02	Plus de solde à devoir
M. et Mme SUAREZ	32	366,74	385,08	751,82				
<b>TOTAUX</b>		<b>466,74</b>	<b>1.963,89</b>	<b>2.430,63</b>				

Abréviations à utiliser pour paiement par :  
 Chèque : CHQ Mandat : MDT

Virement : VIRT

- SUJET -

**DOCUMENT 4**

(Feuille à rendre avec la copie)

**LES REVENUS DE LA FAMILLE DONANT**

**LE PERE HERVE**  
Est salarié d'une entreprise de nettoyage. Il est rémunéré au S.M.I.C.  
La famille, avec 2 enfants, perçoit des allocations familiales.

**LA MERE SOPHIE**  
En recherche d'emploi depuis quelques mois. Elle perçoit des allocations chômage.

**LE FILS CHRISTIAN**  
Est lycéen et perçoit une bourse scolaire.

**LA FILLE LAETITIA**  
Est élève à l'école primaire.

**LE GRAND PERE JULES**  
Profite de sa retraite.

**LA COUSINE GERALDINE**  
Perçoit actuellement le R.M.I.

**DOCUMENT 5**

FAMILLE DONANT	CATEGORIES DE REVENUS	
	REVENUS DIRECTS <sup>(1)</sup>	REVENUS INDIRECTS (ou de transfert) <sup>(2)</sup>
Le père HERVE Salaire (le S.M.I.C.) Allocations Familiales		
La mère SOPHIE Allocations chômage		
Le fils CHRISTIAN Bourse scolaire		
La fille LAETITIA		
Le grand père JULES Retraite		
La cousine GERALDINE R.M.I.		

<sup>(1)</sup> Les revenus directs : versés en contrepartie de la participation à l'activité économique.

<sup>(2)</sup> Les revenus indirects (ou de transfert) : redistribués par l'état et les organismes sociaux à partir des sommes collectées.

**DOCUMENT 6**

**DEFINITIONS**

<b>S.M.I.C.</b> : .....	<b>R.M.I.</b> : .....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

- SUJET -

**SCIENCES MEDICO SOCIALES 15 points**

1. La résidence dans laquelle vous exercez votre métier de gardien d'immeubles, est essentiellement habitée par des familles ayant des enfants en bas âge.  
Pour assurer la protection de la mère et de l'enfant, la société a mis en place un service de protection maternelle et infantile : la PMI.

**1.1 Présenter 3 objectifs essentiels de la PMI.**

**1.2 Donner 2 exemples d'action mises en œuvre par la PMI pour les parents ou futurs parents et 2 exemples pour les enfants de moins de 6 ans.**

Actions au niveau des parents ou futurs parents	Actions au niveau des enfants de moins de 6 ans
<ul style="list-style-type: none"><li>▪</li>          <li>▪</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪</li>          <li>▪</li></ul>

**1.3 Indiquer la collectivité de rattachement de la PMI.**

2. La disparition de Nicolas, 9 ans, battu à mort par sa famille à Strasbourg, rappelle à tous qu'en France la maltraitance touche 18000 enfants par an.

L'exemple de Nicolas est flagrant car personne n'a averti les autorités concernées, chacun estimant devoir s'occuper « de ses affaires » et non de celles des voisins

**2. 1 Indiquer les trois types de maltraitance envers un enfant.**

**2. 2 Enoncer deux signes au niveau du physique et deux signes au niveau du comportement de l'enfant laissant supposer une maltraitance.**

Signes au niveau du physique	Signes au niveau du comportement
▪  ▪	▪  ▪

**2. 3 Indiquer deux personnes ou organismes pouvant recevoir un signalement de maltraitance.**